

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en chancellerie, pour faire connaître que l'honorable M. Thorne avait été appelé au Sénat.

Le dit certificat a alors été lu par le greffier, et il a été lu comme suit:—



BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,
OTTAWA, le 30 juillet 1913.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, en date du vingt-sixième jour de juillet, A.D. mil neuf cent treize (1913).

William Henry Thorne, écuyer, de la cité de Saint-Jean, comme membre du Sénat et sénateur pour la province du Nouveau-Brunswick.

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en chancellerie pour le Canada.

A SAMUEL E. ST. ONGE CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat,
Ottawa.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Thorne a été introduit entre l'honorable M. Lougheed et l'honorable Sir Mackenzie Bowell.

L'honorable M. Thorne a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

C. FITZPATRICK, Administrateur.

[L.S.]

GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé William Henry Thorne, écuyer, de la cité de Saint-Jean, de Notre province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada :

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous